

**CENTRE COMMUNAL
d'ACTION SOCIALE DE TARNOS**

CENTRE SOCIAL ANDRE ARLAS

13 Chemin de Tichené
☎ 05 59 64 88 22

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DU 13 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize janvier à quinze heures, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis en Mairie de TARNOS, sous la présidence de Monsieur Marc MABILLET, Président du CCAS.

Date de convocation : 7 janvier 2025

Présents : Mesdames AFKIR Karima, DARRAMBIDE Fabienne, FONTENAS Pierrette, NOGARO Isabelle et ORDUNA Aurélie ; messieurs COUTIER Alain, GUERRERO José et MABILLET Marc.

Excusés : Mesdames DUPRE Anne, GOYHENECHÉ Maïté et TROISVALLETS Cécile ; messieurs ROBINEAU Christian et ROBLES Antoine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme BARRIEZ, directeur.

Monsieur le Président accueille les membres du conseil d'administration.

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président aborde ensuite les questions inscrites à l'ordre du jour.

1) Budget principal du CCAS – exercice 2024 : décision modificative n°1 corrigée (délibération rectificative)

Monsieur le Président propose aux membres du conseil d'administration de rectifier la deuxième partie de la délibération n°56/2024 du 18 décembre 2024, les écritures liées aux prévisions d'amortissement étant en effet incomplètes.

S'agissant de la première partie de la délibération inchangée, il convient, pour faire suite à la demande du comptable public, de procéder à l'annulation de 2 titres sur exercices antérieurs (titre n°539/2009 d'un montant de 255,28 € et titre n° 55/2010 de 2 060,00 €). Il est désormais impossible d'en retrouver l'origine et inenvisageable d'en réclamer le paiement auprès du débiteur (la DSD des Landes). Le compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) est insuffisamment provisionné.

La deuxième partie de la délibération est liée au passage à la M57. Nous avons légèrement sous-évalué les crédits nécessaires aux dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles des comptes 6811 et 28. Il est désormais fait application de la méthode de l'amortissement prorata temporis à compter de la date de mise en service du bien. Monsieur le Président précise que les écritures de la section d'investissement furent omises lors de l'adoption de la délibération antérieure susvisée.

Monsieur le Président demande donc aux membres du conseil d'administration d'approuver les ajustements budgétaires nécessaires ci-après détaillés :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
Chapitre/article	Libellé	Montant
65/6541	Créances admises en non-valeur	- 1 500,00 €
65/65888	Charges diverses de gestion courante	- 500,00 €
67/673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 1 500,00 €
042/6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	+ 500,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses		
Chapitre/article	Libellé	Montant
21/2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	+ 500,00 €
Recettes		
040/28181	Amortissement aménagements divers	+ 10,00 €
040/281838	Amortissement matériel de bureau et informatique	+ 200,00 €
040/28188	Amortissement autres matériels	+ 290,00 €

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent ces modifications budgétaires et le chargent de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2) Mise à jour du tableau des effectifs.

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil d'administration qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services. Il présente le tableau des emplois actualisé (document joint).

2 postes sont créés :

- 1 poste d'attaché hors classe à temps complet
- 1 poste d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28/35)

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent ces créations de postes et adoptent le tableau des effectifs figurant en annexe.

ADOPTE A L'UNANIMITE

TARNOS, le 14 janvier 2025

Le Président du C.C.A.S. :

Marc MABILLET

